

Un collectif réclame une politique québécoise pour accroître l'accès aux lacs et cours d'eau

Dossier de la rédaction de H2o
July 2026

À

S'appuyant sur une récente étude qui confirme l'infime accès aux eaux du Québec, un regroupement d'organisations réclame des modifications au Code civil et des États généraux pour que "l'accès à la nature ne soit pas un privilège, mais un droit collectif".

Dans 74 % des municipalités, le taux d'accès libre à l'eau est inférieur à 1 %, selon l'étude "L'accès aux eaux publiques du Québec. Un état des lieux". André Bélanger, de l'Alliance pour l'accès à la nature, soutient que des changements législatifs pour faciliter l'accès aux berges sont nécessaires. "S'il y a des blocages, ce n'est pas parce que les municipalités ne veulent pas, c'est parce que c'est trop compliqué et trop contraignant", ajoute l'interlocuteur qui est également directeur général de la Fondation Rivières. Selon l'étude, 40 % des lacs sont complètement inaccessibles, car ils sont enclavés par des propriétés privées. Pour ce qui est des rives analysées par l'étude, 70 % d'entre elles sont privées.

Le Devoir